

# Est-ce que YouTube nous entube ?



## Quand YouTube pose problème

Tout le monde parle de YouTube en ce moment.

D'abord pour évoquer le très spectaculaire rachat de la société par Google (ce qui semble d'ailleurs [beaucoup amuser leurs fondateurs](#) mais pour 1.600.000.000 dollars on les comprend !). Ensuite pour s'interroger sur les droits des vidéos mises en ligne.

Ainsi tout récemment YouTube a été contraint d'[effacer pas moins de trente mille vidéos](#) d'extraits téléés et clips musicaux sous la pression d'une société de gestion des droits d'auteurs japonais. Google va bien être obligé de faire le ménage et/ou [s'entendre avec les majors](#) et les broadcasts parce qu'effectivement c'est un joyeux bordel.

C'est un joyeux bordel mais, comme le souligne Larry Lessig [sur son blog](#), c'est surtout un *faux service web 2.0*. Pourquoi ? Principalement à cause d'une question de licences et d'une question de formats (ce qui nous ramène à la problématique des logiciels libres).

## La question des licences

Absolument rien n'a été mis en place sur YouTube pour prendre connaissance de la licence d'une vidéo. Il est ainsi impossible pour l'utilisateur de savoir ce qu'il peut faire ou ne pas faire avec une vidéo présente sur le site. Difficile de ne pas penser que YouTube n'y avait pas pensé !

Parce qu' imaginez que vous demandiez à l'internaute qui importe une vidéo sur YouTube de spécifier la licence de la vidéo alors on peut émettre l'hypothèse que cela n'aurait pas permis au site d'héberger autant d'extraits cinématographiques et télévisuels (dont les clips musicaux) de manière totalement illégale.

Toujours est-il qu'en l'absence explicite de licence les vidéos se retrouvent en fait toutes par défaut avec du "copyright classique" et donc vous ne pouvez strictement rien en faire a priori. Et là où le bât blesse c'est que cette forte restriction n'est pas écrite noir sur blanc sur le site (qui en effet va lire l'indigeste [Terms of Use](#) qui ressemble fort à une licence EULA de logiciel propriétaire !)

## La question des formats, du téléchargement et du partage

Pour le format et le partage ce n'est guère mieux. En fait YouTube ne vous propose rien sauf l'unique possibilité de mettre en ligne sur votre propre site non pas les vidéos mais un lecteur qui joue les vidéos directement depuis le site YouTube.

Ce lecteur est en Flash et donc le format de la vidéo également. Loin de moi l'idée de faire le procès du format propriétaire Flash sur un blog qui en use voire en abuse allégrement. Mais ce qui est fâcheux c'est que c'est le seul format proposé. Impossible de télécharger le format source et d'ailleurs impossible de télécharger tout court sur YouTube (sauf à utiliser des moyens détournés comme [ici](#) mais alors

vous ne récupérez que le format Flash).

Autrement dit vous ne pouvez que voir et voir uniquement comme YouTube l'a décidé.

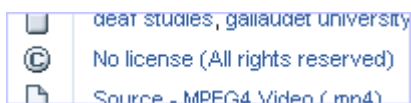
## Blip.tv un exemple d'alternative

Regardons maintenant un site de vidéos partagés comme [Blip.tv](http://Blip.tv).

On retrouve les grands classiques : catégories, tags, commentaires sous les vidéos... Mais par contre chaque vidéo se voit affubler d'une licence délibérément choisie par celui qui importe la vidéo.



Et puis si l'auteur n'a rien spécifié, la vidéo possède alors explicitement la licence *No license (All rights reserved)*. C'est tout de même plus transparent pour ne pas dire plus "réglo".



Du coup, exactement [comme sur Flickr](http://comme sur Flickr) et contrairement à YouTube, on peut effectuer une recherche à partir du champ des licences. Sur la copie d'écran ci-dessous, j'ai demandé les vidéos en français, au format MPEG et sous n'importe laquelle des licences Creative Commons (mais on peut affiner en demandant uniquement l'autorisation de modification et/ou d'utilisation commerciale).

License:  
Creative Commons

Format:  
MPEG (MPG, MP4)

Language:  
French

Quant aux formats, bien entendu il y a le format Flash mais on retrouve également le format source et d'autres formats que l'on peut télécharger directement d'un simple *Right-click and Save*.

**Export this Post**

Permalinks Copy & Paste Blogging del.icio.us Flickr

This post, including its media, can be accessed at the following URL:  
<http://blip.tv/file/89956>

This post's media file can be accessed directly at the following URL:

Source - Quicktime (.mov):  
<http://blip.tv/file/get/Unboomed-KeithEllisonRevised430.mov>  
MIME-Type: video/quicktime File Size: 37030356 [Right-click and "Save"](#)

Web - Windows Media (.wmv):  
<http://blip.tv/file/get/Unboomed-KeithEllisonRevised536.wmv>  
MIME-Type: video/ms-wmv File Size: 36423543 [Right-click and "Save"](#)

Portable (iPod) - MPEG4 Video (.mp4):  
<http://blip.tv/file/get/Unboomed-KeithEllisonRevised679.mp4>  
MIME-Type: video/mp4 File Size: 8924565 [Right-click and "Save"](#)

Web - Flash Video (.flv):  
<http://blip.tv/file/get/Unboomed-KeithEllisonRevised430.flv>  
MIME-Type: video/x-flv File Size: 24221995 [Right-click and "Save"](#)

## Un exemple pour finir

Voici [une vidéo "chients et chat" prise sur Blip.tv](#) qui vaut ce qu'elle vaut (allez, j'avoue, j'ai trouvé ça drôle surtout vue du côté subjectif du chat spectateur).

Ce qu'il y a donc d'intéressant c'est la mention explicite de la licence [Creative Commons BY-NC-SA](#) qui l'accompagne. Ainsi je sais qu'avec cette vidéo je peux la télécharger (facile à faire avec Blip.tv et ici au format .wmv ou .flv), la distribuer et la modifier pourvu que je respecte les termes de la licence (paternité, pas d'utilisation commerciale, partage

des conditions initiales à l'identique).

Nous ne sommes plus du tout dans le même modèle (ou écosystème) que YouTube. Ici la *Free Culture* peut véritablement s'épanouir et ce n'est pas rien.

Bon, je résume. Dans le monde de la vidéo on line il y en a qui sont assurément plus libres que d'autres. Et dès demain je ferme mon compte YouTube pour en ouvrir un chez Blip.tv ☐

---

## **Diffuz : festival de culture(s) libre(s)**



C'est à Montpellier, ça commence demain et j'enrage de ne pouvoir y être ☐

[Site officiel](#) et présentation officielle :

*La « culture libre » ou plus simplement « le Libre » est à la fois un courant de pensée émergent, une approche politique visant à défendre la libre diffusion des oeuvres de l'esprit, et une pratique collaborative de la création artistique et informatique.*

*Ce sont toutes les facettes de cette approche et son esprit que les associations L'Avis culturel, Les Cristaux liquident et Antiblues souhaitent mettre à l'honneur lors du premier*

*festival Diffuz qui aura lieu à Montpellier du 21 au 28 octobre 2006 dans plusieurs lieux (publics et privés) de la ville.*

*Durant 8 jours, le festival prendra tour à tour les formes d'expression que sont la discussion (colloque, rencontres-café, salon...), l'exposition et la démonstration (concerts, projections vidéo...).*

On notera [sur une page du site du projet](#) une tentative pour définir, ou tout du moins circonscrire, certains termes et définitions.

### ***La Culture Libre***

*La culture libre ou plus simplement le Libre est un courant de pensée et une approche politique pour défendre la libre diffusion des oeuvres de l'esprit, l'appropriation collective et l'approche collaborative de la création. (Source Wikipedia)*

### ***La libre diffusion***

*C'est le droit de base accordé au public, permettant de récupérer puis partager le contenu placé sous une licence libre.*

### ***Les licences « libres »***

*Elles ont toutes pour fondement d'autoriser la diffusion du contenu auquel elles sont associées. Il en existe différentes versions, permettant aux créateurs d'oeuvres de l'esprit, qu'il s'agisse de logiciel ou d'art, de disposer de textes juridiquement efficaces. Concernant la création culturelle, les plus utilisées sont la très française Licence Art Libre (LAL), la plus ouverte, et la licence Creative Commons (CC) qui a pour particularité d'être modulaire selon ce que l'auteur souhaite autoriser ou non (commerce, modification, etc...).*

### ***Le copyleft***

*Le terme copyleft est un double jeu de mots faisant référence d'une part au copyright traditionnel (opposition right (droit, dans le sens légal du terme) et left (gauche)) et d'autre part à l'expression copy left (copie laissée ou copie autorisée) (Source Wikipedia). Ce terme englobe l'ensemble des licences laissant tout ou partie des droits au public recevant l'oeuvre. Tous les droits ne sont pas réservés.*

### ***L'open-source***

*Ce terme a trait aux logiciels. Il s'agit de programmes dont le texte compréhensible par l'humain (la source), avant d'être compilé en un logiciel fonctionnel, est ouvert (open) à tous. C'est ainsi que des communautés de programmeurs peuvent travailler de concert sur ces logiciels dits « libres », puis le partager avec tous (OpenOffice.org par exemple).*

---

## **Un air de famille...**

Bon ben voilà, fallait bien que ce blog dérive...

Je vous présente Daphné ma petite soeur, chanteuse du groupe [Etienne & moi](#) (moi c'est elle donc).

Elle aimerait prendre sa douche avec Norman Bates (les cinéphiles apprécieront).

Elle aimerait aussi libérer sa musique sacemisée, mais ça c'est une autre histoire...

PS : Clip réalisé par France 5 dans le cadre de l'émission "Ça va pas durer" le 21 avril 2006.

---

## Dans de beaux draps...



Nouvelle étape du [voyage](#) de notre ami [Tux](#) toujours fidèlement accompagné par notre autre ami [frenchy](#).

- [Tux makes women go WoW...](#) est sous licence Creative Commons BY.

---

## Elephants Dream en version



# française



-> La [vidéo](#) au format webm

Je suppose que vous êtes nombreux à déjà connaître le court métrage en images de synthèse [Elephants Dream](#) sorti officiellement, non pas sur vos écrans mais sur internet, le 18 mai 2006.

Conçu dans le cadre du projet Orange Open Movie, sa particularité est d'avoir été réalisé principalement avec des logiciels libres dont en tout premier chef l'excellentissime [Blender](#), dans le but d'évaluer leurs capacités dans le milieu du cinéma professionnel. Le film ainsi que l'ensemble des fichiers source et matériaux ayant servis à sa réalisation sont disponibles sous licence Creative Commons BY (source [Wikipédia](#)).

Le moins que l'on puisse dire c'est que l'expérience est une franche réussite. Pour s'en rendre compte au mieux les heureux possesseurs d'une ligne haut débit téléchargerons [la version haute définition](#) telle que proposée sur le site du projet (815 Mo). Emotions visuelles garanties.

En voici le pitch (toujours Wikipédia) :

*Elephants Dream est une petite histoire mettant en scène deux personnages, Emo et Proog, dans un monde étrange.*

*En effet, ce dernier est modelé par les pensées des deux personnages. Proog, l'aîné, est émerveillé par ce monde et ses mystères; Emo, de son côté, est lassé de son environnement. On assiste donc à une confrontation entre ces deux visions, que l'on peut élargir à une opposition entre la nature et la technologie.*

Ce que j'ignorais à ce jour c'est la mise à disposition d'une

[version française](#) réalisée avec maestria par le [webdalex.net](#).  
Merci pour eux. C'est aussi ça la puissance collaborative des  
ressources sous licences libres ☐

PS : Par contre je n'ai trouvé que le format Flash sur le  
webdalex (celle-là même qui vous est proposée en streaming sur  
ce billet). C'eut été également intéressant de le mettre à  
disposition sous un format plus ouvert et de meilleure qualité  
(le même que sur le site officiel en fait). Si ça n'est qu'une  
question de bande passante sachez que nous sommes là et que  
nous pouvons certainement faire un miroir du document (avant  
qu'il ne se retrouve de toutes les façons sur notre  
[Framatorrent](#) pour le moment encore en chantier).

---

## Laissez les recettes de cuisine tranquille !



Je ne sais pas si Framasoft est "politique" mais ce qui est  
sûr c'est qu'on se retrouve de plus en plus souvent sur la  
défensive face à ceux qui tentent de proposer toujours plus de  
contrôle et de protection à des fins avant tout mercantiles.

Dans la vision des deux mondes d'un [Philippe Aigrain](#), d'un  
[Christian Paul](#) ou d'un [François Bayrou](#), il n'est pas très  
difficile de nous situer ☐

Dernière tentative d'infiltration de *Captain Copyright* : les recettes de cuisine. Cet article au titre évocateur [Keep recipes free](#) suggère en effet que certains chefs seraient prêts à envisager de recourir aux brevets.

C'est contrariant tout ça. D'autant que les recettes de cuisine c'est justement la métaphore préférée de [ceux qui tentent d'expliquer le logiciel libre aux non initiés](#).

*Illustration : [Pasta multietnica](#) par oloap20032002 sous licence Creative Commons BY (Flickr).*

---

## Les deux mondes de François Bayrou



-> La [vidéo](#) au format webm

François Bayrou a su s'attirer les sympathies de nombreux sympathisants du logiciel libre et son état d'esprit (en particulier lors du passage de projet de loi DADVSI à l'Assemblée).

A écouter cet extrait de [la table ronde politique](#) qui a eu lieu le 6 juillet dernier dans le cadre des Rencontres Mondiales du Logiciels Libre à Nancy, on se demande bien pourquoi ☐

Morceaux choisis :

*Il y a ceux qui pensent que tout est marchand et tout est appelé à être marchand et qui bâtissent tout un raisonnement sur le fait que tout progrès est marchand, que tout œuvre de l'esprit mérite un contrôle, une possession, un verrou et*

*c'est ainsi que pour eux le monde avance.*

*(...)*

*Moi je vois au contraire les principes d'un modèle de développement d'une humanité différente, dans le fait qu'un certains nombres de gens, non pas empêchent les autres d'avoir recours au domaine marchand si ils le souhaitent, mais considèrent qu'il est de leur droit, comme un droit de l'homme, de défendre l'idée que l'on peut faire une œuvre de l'esprit en la partageant avec les autres, d'une certaine manière par une démarche, je ne sais pas comment vous le dire, mutualiste, coopérative, libre... enfin autour de ces mots là. Et ceci est pour moi un très grand espoir pour l'humanité.*

*(...)*

*Il m'arrive souvent quand les gens viennent me voir et me demandent ce que je trouve de bien dans le monde d'aujourd'hui je dis "logiciels libres et univers wiki". Parce que l'idée qu'on puisse bâtir ensemble une œuvre qui dépasse la possession, le verrouillage, qu'on puisse la mettre en commun, la partager, c'est quelque chose qui recèle, me semble-t-il, un modèle de développement pour nos sociétés.*

*(...)*

*Voilà pourquoi en nous battant contre les anomalies de la loi DADVSI, nous ne nous sommes pas seulement intéressés à l'objet de la loi mais au modèle de société que recélait l'objet de la loi.*

- Cette vidéo est sous licence [Creative Commons BY-SA](#).
- Vous trouverez [l'intégralité de la table ronde](#) (et bien d'autres choses encore) sur le site [Free Electrons](#).
- L'article de Libération (cat. Rebonds) auquel François Bayrou fait allusion : [Il n'a de libre que le nom](#) de

Jean-Dominique Giulliani + [Il faut libérer le logiciel libre](#) la réponse d'Alexandre Zapolsky + [la news \(et les commentaires\)](#) de LinuxFr.

- Voir aussi cette brève de Ratiatum : [François Bayrou a-t-il séduit le coeur des internautes ?](#).
  - Un [grand merci à yostral](#) pour l'extraction vidéo de cet extrait.
- 

## The Urban Tale bientôt sur vos écrans

Je sais pas vous mais moi, à regarder la bande-annonce, je brûle d'impatience de voir (enfin) arriver la sortie de [The Urban Tale](#) (ndt : le conte urbain).

Initié par [Lacrymosa Industry](#) et accompagné par ses amis de [la communauté Copyleft](#), il s'agit d'un projet de film d'animation 3D ayant pour vocation de promouvoir l'art libre (et sa licence éponyme).

En voici le pitch : Maud, une jeune artiste, prend le dernier métro. La station est déserte. Elle s'installe tranquillement dans une rame vide alors qu'un jeune homme étrange vient s'asseoir face à elle et lui offre un écouteur de son baladeur, le temps d'un voyage...

En attendant on peut déjà en écouter et/ou télécharger la superbe musique (libre bien entendu) sur [Dogmazic](#) (ex Musique-Libre.org, je m'excuse mais je n'arrive pas encore à m'y faire). Une fois de plus j'apprécie beaucoup Delgarma et son morceau *Libre comme l'air* à l'écoute ci-dessous (j'ai pas pu résister) mais les autres sont pas mal non plus.

Euh... d'ailleurs à ce propos et sans vouloir démarrer un troll flameware, j'aimerais bien savoir pourquoi on peut lire ceci sur le site du projet : *Retrait temporaire de l'album, pour cause de mésentente totale avec le site Jamendo et sa vision de la liberté.*